



BULLETIN D'INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

RUE et N° : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉL. FIXE : _____ TÉL PORT. : _____

ADRESSE MAIL (*lisible svp*) : _____
Des parents si mineur

PROFESSION (même les retraités de ...) : _____

Si l'élève est mineur (e) :

NOM du représentant légal : _____

ADRESSE (si différent) : _____

TÉL du PÈRE : _____ TÉL de la MÈRE : _____

- Je m'engage pour mon enfant ou moi-même à prévenir l'association en cas d'affection chronique et autorise l'association à prendre toute mesure nécessaire en tant que de besoins.
- J'autorise l'association à photographier mon enfant ou moi-même dans le cadre de l'activité de l'école (cours ou manifestations diverses).
- J'autorise l'association à diffuser ces photos ou films dans le seul cadre promotionnel de l'école.

INSCRIPTION

Instrument pratiqué : _____

Nombre d'années : _____

À Cocher		Commune	Hors Com.
	ADHÉSION ANNUELLE FAMILIALE	20 €	20 €
	<i>COURS COLLECTIFS :</i>		
	SOLFÈGE (recommandé si 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année)	30 €	30 €
	ÉVEIL MUSICAL DE 4 à 6 ANS (> 5 inscrits)	250 €	280 €
	<i>COURS INDIVIDUELS :</i>		
	INSTRUMENT – ½ HEURE	580 €	610 €
	INSTRUMENT – ¾ HEURE	870 €	900 €
	DUO – ¾ heure – 2 élèves ensemble	430 €	460 €
	<i>ATELIERS :</i>		
	1 HEURE – 5 AU MINIMUM (FRED)	300 €	330 €
	1 HEURE EN PLUS D'UN COURS INDIVIDUEL	170 €	200 €
	1.5 HEURE – 5 MINI (VINCENT)	450 €	480 €
	1.5 HEURE EN PLUS D'UN COURS INDIVIDUEL	260 €	290 €
	CHANT ADOS DE 8-15 ANS – 1 HEURE -MINI 5	300 €	330 €
	CHANT ADOS EN PLUS D'UN COURS INDIVIDUEL	170 €	200 €
	ATELIER GUITARE 3 élèves – 1 h. (Christophe)	400 €	430 €
	CHANT 16 ans et + - 2 ou 3 inscrits – FRED	400 €	430 €
	TOTAL À RÉGLER		

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Généralités.

Tout membre doit s'être acquitté de l'adhésion annuelle (voir tarif en vigueur).

Article 3 : Les membres.

Tous les usagers de l'école doivent respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à leur disposition

Article 5 : Vols et pertes.

Les parents sont priés de ne pas laisser à leurs enfants des sommes importantes ou des objets de valeur. En aucun cas, l'Association ne peut être tenue pour responsable des disparitions d'argent, vêtements, objets ou matériels divers.

Article 7 : Présence.

La présence de l'élève à tous les cours pour lesquels il s'est inscrit est obligatoire.

Article 8 : Ponctualité.

Les élèves sont tenus d'arriver à l'heure, le cours ne pouvant déborder sur le suivant. De même, les professeurs sont tenus de respecter les horaires des cours.

Article 9 : les périodes de cours.

Les périodes de cours correspondent aux périodes d'activité scolaire (33 semaines). Un planning annuel sera remis à l'adhérent lors de l'inscription.

Article 10 : Paiements anticipés.

L'engagement financier vis-à-vis de l'école reste annuel, quel que soit la répartition de paiement choisi.

Adhésion par chèque séparé

Les cotisations en 1 règlement encaissé en septembre

3 règlements septembre – janvier – avril

10 règlements de septembre 24 à juin 25

12 règlements de juillet 24 à juin 25

Nouveau : Possibilité de régler par virement automatique

Rappel : 25% que sur les cours individuels pour le 3^{ème} enfant ou le 3^{ème} cours

Autre nouveauté : **HELLO ASSO** pour les inscriptions et les règlements

Et **notre Blog : La clé des vignes** pour toutes les informations

Début des cours le **lundi 9 septembre 2024** jusqu'au **21 juin 2025**

L'audition – Concert aura lieu le **samedi 24 mai 2025**



Chers adhérents, chers Parents !

Voici le bulletin d'inscription pour l'année 2024-2025 que pouvez renseigner puis porter à l'école les

Vendredi 7 de 17h30 à 20 h. et Samedi 8 septembre de 10h à 12h.

Nouveauté :

HELLO ASSO pour vous inscrire et régler, sur internet, sans vous déplacer.

Et toujours : l'éveil musical, la formation musicale (solfège)

- Piano, accordéon
- Guitare classique ou électrique
- Batterie
- Trompette
- Violon
- Ukulélé
- M.A.O.
- Chant individuel et chant choral (8-12 ans)

VIVE LA CLÉ DES VIGNES

La Présidente Ghislaine DURON